



APPEL D'OFFRE

Le présent document a pour objectif d'exposer les besoins d'Action Enfance pour l'ouverture des Villages d'Enfants et d'adolescents à l'horizon 2027.

Action Enfance recherche un partenaire capable de l'accompagner dans la prescription, l'achat, la livraison et l'installation de mobiliers et équipements afin de meubler l'intégralité des villages.

La Date limite de réponse est fixée au 30 septembre 2024, les répondants sont invités à poser leurs questions en utilisant le mail suivant : projet.dev@actionenfance.org

TABLE DES MATIERES

APPEL D'OFFRE.....	0
I. PRÉSENTATION DE LA FONDATION	2
II. PRÉSENTATION DU MARCHÉ ET DES BESOINS.....	4
a) <i>Contexte</i>	4
b) <i>Périmètre du marché</i>	4
c) <i>Cartographie d'un village type</i>	6
III. CAHIER DES CHARGES DÉTAILLÉ PAR TYPES DE PRESTATIONS	7
a) <i>PRESTATION AGENCEMENT / AMEUBLEMENT des mobiliers et équipements dans les bâtiments (hors construction et agencement fixes)</i>	7
b) <i>PRESTATION LOGISTIQUE comprenant stockage, livraison, montage et installation des meubles</i>	9
c) <i>PRESTATION SERVICE APRES-VENTE des nouveaux villages</i>	9
IV. FORMALISME DE LA RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRE	11
a) <i>Candidature</i>	11
b) <i>Fourniture de mobilier et des équipements</i>	11
c) <i>Méthodologie</i>	11
d) <i>Chiffrages et proposition budgétaire</i>	11
e) <i>Critères d'attribution</i>	12
f) <i>Documents transmis par la Fondation</i>	13
V. CALENDRIER	14

I. PRÉSENTATION DE LA FONDATION

ACTION ENFANCE est une fondation œuvrant depuis plus de 60 ans dans le domaine de l'hébergement social pour enfants en difficultés et dont le siège social se situe au 4 rue du Texel 75014 Paris.

ACTION ENFANCE protège l'enfance en danger en accueillant dans ses Villages d'Enfants et d'Adolescents des frères et sœurs confiés par le Juge des enfants pour cause de maltraitances et/ou de négligences lourdes. Elle a pour mission de protéger et d'éduquer sur le long terme les enfants dès l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Elle les accueille, frères et sœurs ensemble, au sein de Villages d'Enfants et d'Adolescents, dans un cadre stable et protecteur. La Fondation leur apporte repères et équilibre en favorisant le maintien des liens entre frères et sœurs dans le respect de leur histoire familiale, afin de les aider à se construire et à devenir des adultes autonomes et responsables, capables de trouver leur place dans la société.

La Fondation dispose à ce jour de **15 Villages d'Enfants et d'Adolescents** répartis dans 9 départements. Environ 1000 enfants et adolescents sont accueillis dans ses établissements.

Le Siège regroupe, autour d'une direction générale, les services nécessaires à l'unité et à la cohésion de l'action de la Fondation. Il favorise, par là-même, le sentiment d'appartenance de tous au projet associatif commun. Le principe de subsidiarité guide les décisions d'attribution des responsabilités.

Le Conseil d'Administration composé de douze membres et d'un commissaire du gouvernement veille au respect des statuts et au caractère d'utilité publique de l'activité de la Fondation ACTION ENFANCE. Le Conseil d'Administration est le garant du Projet de la Fondation. Il décide, évalue et contrôle les actions et politiques mises en œuvre. Il assume la responsabilité directe de la politique patrimoniale de la Fondation. Le Conseil d'Administration est assisté dans sa mission par un bureau et une commission d'audit dont il fixe les missions. D'autres commissions spécialisées instruisent les dossiers à présenter au Conseil. Par délégation du conseil d'administration, des comités techniques sont habilités à engager des budgets et à gérer les actions spécifiques correspondantes.



La Carte des Villages d'enfants et d'adolescents

1960	Le village d'enfants et d'adolescents de Cesson (77)	48 enfants dans 8 Maisons
1965	Le village d'enfants et d'adolescents La Boisserelle (77)	105 enfants dans 11 Maisons
1971	Le village d'enfants et d'adolescents de Villabé (91)	60 enfants dans 12 Maisons
1977	Le village d'enfants et d'adolescents de Clairefontaine (77)	53 enfants dans 6 Maisons
1977	Le village d'enfants et d'adolescents de Pocé-sur-Cisse (37)	54 enfants dans 9 Maisons
1981	Le village d'enfants et d'adolescents d'Amboise (37)	60 enfants dans 7 Maisons
1998	Le village d'enfants et d'adolescents de Ballancourt - Le Phare (91)	73 enfants dans 8 Maisons 10 Appartements
2000	Le village d'enfants et d'adolescents de Soissons (02)	60 enfants dans 10 Maisons
2003	Le village d'enfants et d'adolescents d'Amilly (45)	127 enfants dans 16 Maisons
2009	Le village d'enfants et d'adolescents de Bar-le-Duc (55)	57 enfants dans 9 Maisons
2012	Le village d'enfants et d'adolescents de Bréviandes (10)	50 enfants dans 8 Maisons
2016	Le village d'enfants et d'adolescents de Monts-sur-Guesnes (86)	56 enfants dans 8 Maisons
2020	Le village d'enfants et d'adolescents de Sablons (33)	54 enfants dans 9 Maisons
2020	Le village d'Enfants et d'Adolescents de Chinon (37)	53 enfants dans 7 Maisons
2023	Le village d'enfants et d'adolescents Les Vignes (91)	60 enfants dans 10 Maisons

II. PRÉSENTATION DU MARCHÉ ET DES BESOINS

a) Contexte

La Fondation a remporté quatre appels à projets pour l'ouverture de **8 nouveaux Villages d'Enfants et d'Adolescents** en Vendée, dans le Finistère, en Loire-Atlantique et dans le Jura à l'horizon 2025-2027.

En réponse à chaque appel à projet des départements, la Fondation a formulé une proposition appuyée sur ses fondamentaux : l'accueil de fratries, accompagnées par des Educateurs Familiaux présents plusieurs jours et nuits de suite, en maisons d'habitation chaleureuses, dans un environnement à taille humaine – tout en ayant une approche sur-mesure vis-à-vis des besoins spécifiques de chaque département.

La construction des Eco-Villages d'Enfants de la Fondation est confiée à des promoteurs (Careit Promotion et Réalités Life + selon les projets) ; ils répondent aux enjeux de développement durable pour satisfaire des ambitions élevées en termes d'économie d'énergie et de bilan, et représentent aussi un véritable outil pédagogique pour sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement.

L'accueil de type familial proposé par la Fondation ACTION ENFANCE repose en partie sur le fait que les enfants et les éducateurs puissent vivre ensemble dans des maisons ordinaires et agréables qui offrent un cadre bénéfique au développement des enfants et des jeunes. La maison est un lieu d'apprentissage au sein de laquelle les enfants doivent pouvoir se sentir bien et chez eux, il est donc essentiel que le mobilier soit chaleureux et de qualité. Il faudra bien sûr que le mobilier et les équipements soient robustes pour supporter l'usage d'une vie de « famille nombreuse » avec des enfants qui peuvent exprimer leurs émotions de manière intense et mettre le mobilier à l'épreuve.

b) Périmètre du marché

Le présent Appel d'Offre est ouvert par Action Enfance pour permettre de meubler et d'équiper ces nouveaux Eco-Villages :

- 1) **VILLAGES VENDÉE** : VILLAGE SEVREMONT (30 enfants dans 5 maisons) & VILLAGE LA GENETOUBE (30 enfants dans 5 maisons)
- 2) **VILLAGES FINISTÈRE** : VILLAGE PLEYBEN (36 enfants dans 6 maisons) & VILLAGE TREFFIAGAT (36 enfants dans 6 maisons)
- 3) **VILLAGES LOIRE-ATLANTIQUE** : VILLAGE ST NAZAIRE (44 enfants dans 6 maisons et 8 jeunes dans des appartements partagés) VILLAGE DE CLISSON (30 enfants – implantation exacte à confirmer)
- 4) **VILLAGES JURA** : 2 VILLAGES LONS et CHAUSSIN (Capacité totale de 60 enfants soit 2 villages de 30)

En réalisant les 3 prestations suivantes :

- 1) **Ameublement et équipement des bâtiments (hors construction et agencements fixes)**
- 2) **Logistique comprenant Achat, Stockage, Livraison et installation des meubles**
- 3) **Bilan d'opération et service après-vente des nouveaux villages**

Le budget global alloué pour l'ensemble de ces prestations est de 1 340 000 € HT soit 1 608 000 € TTC.

Le marché est à pourvoir pour la totalité des prestations et pour la totalité du périmètre énoncé. Aucune réponse partielle ne sera étudiée.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des sites à équiper avec une synthèse des budgets et des dates de livraison estimées. Il conviendra de respecter la décomposition des budgets proposée par site pour le bilan d'opération à présenter, et de proposer des moyens logistiques assurant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux éventuels décalages de plannings et/ou livraisons en plusieurs temps pour un même établissement.

Départements	Sites	Adresse	Capacité totale enfants	Nb de maisons enfants	Suites EF par site	Espace semi-autonomie 2 jeune	Nb de bureaux par site	Montant budget TTC	Date de livraison estimée
Vendée	Vendée Sèvremont *	Rue des Chênes & Rue des Bruyères 85700 Sèvremont	30	5	6	1	7	182 500 €	été 26
Finistère	Vendée Genetouze	3 Rue du Pont Celine 85190 La Génétouze	30	5	6	1	7	182 500 €	oct.-25
Finistère	Finistère Pleyben *	Rue Pierre Cloarec Rue des Écoles 29190 Pleyben	36	6	6	1	7	201 000 €	sept.-26
Loire Atlantique	Finistère Treffiagat	Allée de Villoury 29730 Treffiagat	36	6	6	1	7	201 000 €	juin-25
Loire Atlantique	Loire Atlantique St Nazaire	7, chemin du Relais 44600 Saint Nazaire	44	6	7	5	6	238 000 €	1er sem 25
Loire Atlantique	Loire Atlantique 3	44190 Clisson	30	5	5	1	7	238 000 €	courant 27
Jura	Jura Lons le Saunier	290 Chem. des Dombes 39000 Lons le Saunier	30	5	5	1	5	182 500 €	juin-26
Jura	Jura Chaussin	30 Rue du Stade, 39120 Chaussin	30	5	5	1	5	182 500 €	juin-26

La Fondation continue de répondre à des appels à projets de nouveaux départements et il est donc possible que d'autres Villages se rajoutent à la liste actuelle avant la fin de l'accord cadre.

c) Cartographie d'un village type

Chaque Village d'Enfants et d'Adolescents est composé des bâtiments décrits ci-dessous.

- **DES MAISONS D'HABITATION** dédiées à l'hébergement des enfants et des éducateurs familiaux. Chaque maison compte 7 chambres (une par enfant et une pour l'éducateur qui dort auprès des enfants), un bureau, et des espaces de vie communs (cuisine, séjour / salle à manger). Chaque maison est équipée du même type de mobilier mais dans une harmonie de couleurs différentes. L'idée étant de créer des ambiances différentes par maisons mais toutes aussi accueillantes. Ces maisons peuvent être **individuelles** ou **mitoyennes** deux par deux.
- **UN BATIMENT ADMINISTRATIF** regroupant les bureaux administratifs et les salles d'activités communes. Cette grande maison contient les pièces suivantes : Accueil, secrétariat, bureau(x) chef(s) de service, bureau de direction, bureau psychologue, bureau comptabilité, salle de réunion, salle d'activités, espace polyvalent, espace cuisine commune et détente, salle d'archives, salle serveur, local ménage, salle de stockage pour les chaises et tables de réunion.
- **ESPACES TECHNIQUES** qui contiennent un local laverie pour les communs, le bureau du technicien d'entretien et de maintenance ainsi que son atelier, un atelier de réparation vélos distinct du précédent, un espace de réserve / stockage, les vestiaires du personnel.
- **ESPACE PARENTS-ENFANTS** où se tiennent les visites entre les enfants accueillis et leurs parents
- **APPARTEMENTS PARTAGES EN SEMI-AUTONOMIE** où vivent des adolescents sur un modèle de colocation (sans la présence continue des éducateurs)
- **ACCUEIL EF EN NUITEE/STUDIO EF¹**, des espaces qui regroupent des chambres avec salle d'eau et WC pour accueillir les éducateurs familiaux qui restent la nuit mais ne dorment pas dans les maisons



¹ En fonction des sites ces espaces peuvent prendre la forme de chambres avec une salle d'eau et WC pour 2 chambres, ou de studios avec salle d'eau et WC intégrés pour chaque chambre.

III. CAHIER DES CHARGES DÉTAILLÉ PAR TYPES DE PRESTATIONS

Cette partie du cahier des charges a pour objet de définir les grandes catégories de services que le partenaire se doit d'assurer, pour le compte de la Fondation, visant à intégrer l'ameublement et l'équipement des Villages dont les ouvertures sont prévues dans les années à venir, ainsi que le réassort des Villages d'Enfants existants.

Le présent accord-cadre mono attributaire regroupe les prestations suivantes :

1. « Conception » comprenant la sélection et l'implantation des mobiliers sur les plans des bâtiments, pièce par pièce
2. « Logistique » comprenant l'achat, le stockage, la livraison, le montage et l'installation des meubles et éléments d'équipement
3.  « Plan d'opération et service après-vente des nouveaux villages » comprenant la réalisation d'un bilan d'opération par site, en vue d'une intégration au budget de l'établissement, ainsi que le transfert des garanties.

Les modalités de cet accord sont précisées dans le projet de contrat-cadre qui figure en annexe. Ce projet de contrat pourra faire l'objet de précisions et d'une négociation lors de la phase de réponse.

a) PRESTATION AGENCEMENT / AMEUBLEMENT des mobiliers et équipements dans les batiments (hors construction et agencement fixes)

Vous serez amené à fournir des plans d'aménagement des différents bâtiments du Village d'Enfants indiquant l'emplacement et les dimensions prévues pour les principaux mobiliers et équipements de chacune des pièces, en intégrant l'ensemble des items transmis dans la liste d'équipements. Ce plan d'aménagement devra être accompagné d'une proposition de carnet de commande, comprenant des références précises pour chaque item (produit, dimensions, spécificités techniques, visuel, fournisseur).

Les plans d'aménagement et les carnets de commande feront l'objet d'échanges avec les équipes de la Fondation ACTION ENFANCE avant validation.

Les mobiliers et équipements des maisons et appartements sont choisis pour répondre aux principes du mode d'accueil de type familial porté par la Fondation : ils devront être solides et fonctionnels, mais également chaleureux et autant que possible de type domestique. L'idée est d'accueillir les enfants dans des maisons d'habitation aussi classique que possible, et d'éviter l'effet « collectivité ». Les mobiliers dits de collectivité ne sont toutefois pas exclus, notamment pour les pièces devant être particulièrement solides (lits par exemple), dans la mesure où l'aspect visuel ne menace pas l'intention d'un accueil domestique et chaleureux.

Le descriptif détaillé des équipements et mobiliers à fournir dans cet AO par bâtiment et par pièce est donné en *annexe 1* : « Liste des équipements ». Cette annexe devra donc être complétée pour présenter une offre complète.

Pour les items ci-dessous, il conviendra de proposer plusieurs versions différentes (teintes, matières...) sans faire varier le prix unitaire, permettant d'avoir plusieurs modèles de certains mobiliers pour personnaliser les maisons :<q

Mobilier pour personnaliser les maisons	Nombre de versions à proposer
Chaises	3
Canapé	3
Fauteuil	3
Lampe sur pied	3
Assiettes	3
Verres	3
Chaises de bureau chambre	3
Housse de couette taie d'oreiller	6
Serviettes	6
Autres ²	

² Chaque répondant peut proposer des versions différentes d'autres équipements ou mobilier qui lui semblerait pertinents.

b) PRESTATION LOGISTIQUE comprenant stockage, livraison, montage et installation des meubles

Les périodes de livraison peuvent intervenir toute l'année. Elles sont systématiquement planifiées sur une période de vacances scolaires, afin que les enfants puissent emménager dans de bonnes conditions et avec le moins d'impact possible sur leur scolarité.

Lorsque le planning de travaux s'y prête, la livraison et l'emménagement sont idéalement planifiés en été. La prestation de livraison, montage et installation peut donc intervenir en juillet ou en août. Le prestataire sera prévenu plusieurs semaines à l'avance mais il doit pouvoir s'engager à livrer à n'importe quelle période de l'année.

La Fondation s'engage à indiquer le mois cible de livraison à l'émission du Bon de Commande, 90 jours ouvrés minimum avant la livraison et à confirmer la semaine de livraison (comprise dans le mois initial) 30 jours ouvrés minimum avant la livraison.

→ ***Le prestataire devra donc assurer la phase commande et achat correspondant à la liste validée à l'étape préalable, puis le stockage du matériel. Selon le mode d'organisation choisi, les solutions de stockage devront être proposées et détaillées. Le prestataire sera en charge de l'organisation des livraisons sur le ou les sites d'implantation, des opérations de réception, de montage, d'installation des mobiliers et équipements dans chacun des bâtiments, en lien avec l'équipe Projets et Développement de la Fondation, et du futur Village.***

Il est demandé au prestataire répondant à l'appel d'offre d'être en mesure de livrer sur plusieurs sites en même temps, sur une période courte, en période estivale et potentiellement sur le mois d'août. Cela sous entend de pouvoir stocker la marchandise, tout en y ayant accès facilement pour déclencher la livraison le moment venu.

Il est aussi demandé au prestataire, en plus de livrer et d'installer la marchandise, de prévoir les effectifs nécessaires pour la réception et l'installation de tous les mobiliers prescrits, et ce même si la livraison se retrouve échelonnée.

Il est attendu du prestataire le remplacement des éléments non-conformes, détériorés, endommagés ou tâchés au moment de la réception.

Le débarassage des emballages doit enfin être pris en charge par le prestataire.

Après l'accomplissement de la livraison, la vérification des mobiliers se fera en présence d'un représentant de la Fondation défini dans chaque village, qui aura en charge de prononcer la réception avec la possibilité de formuler des réserves. Les modalités de livraison et de réception sont précisées dans l'annexe 2 : projet de contrat cadre.

c) PRESTATION SERVICE APRES-VENTE des nouveaux villages

i. Bilan d'opération

Un bilan d'opération sera fourni en fin de mission, faisant apparaître pour les besoins de la comptabilité de chaque établissement, les montants des différents équipements et mobiliers par lieu d'implantation. Les listes fournies devront respecter le format de l'annexe 1 : « Liste des équipements » et feront figurer en face de chaque ligne d'équipement un prix TTC incluant l'ensemble des coûts (y compris coûts de service).

Ces équipements bénéficient de taux d'amortissement différenciés qui impactent le budget d'établissement, et la production de ce tableau détaillé en fin d'opération est indispensable à la gestion comptable des immobilisations.

ii. Service après-vente

Pour l'électroménager et tout autre équipement concerné, il conviendra de préciser les conditions de garantie et de maintenance, et de prévoir le transfert de ces garanties à la Fondation ACTION ENFANCE. Par exemple, pour des plaques de cuisson : préciser la durée de garantie, et les conditions dans lesquelles la garantie peut être invoquée. Un contrat de garantie pourra être mis en place directement entre le village Action Enfance et l'enseigne fournissant les appareils.

Enfin, les répondants sont invités à indiquer dans quelles conditions il sera possible à chaque Village, une fois en fonctionnement, de commander, se faire livrer et installer des pièces de mobilier (hors électroménager) supplémentaires ou en remplacement d'équipements usés. Il peut être envisagé de proposer un stock tampon de mobilier avec des bureaux, des canapés et des chaises par village afin de pouvoir remplacer de façon rapide des mobiliers endommagés dans les premiers mois d'installation.

NB

- ✓ La Fondation Action Enfance ne récupère pas la TVA.
- ✓ Les conditions de règlement sont les suivantes : règlement garanti à 30 jours après facturation maximum, quelle que soit la date de facturation.
- ✓ La Fondation ACTION ENFANCE est adhérente au groupement d'achat du Cèdre.

IV. FORMALISME DE LA RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRE

Le candidat devra fournir les documents suivants pour attester de ses capacités financières et techniques à répondre à l'appel d'offres :

a) Candidature

- Une présentation du répondant sous forme de note méthodologie décrivant son activité, ses critères de sélection des fournisseurs, ses solutions logistiques et ses prestations de livraison et d'installation, ses références en matière de prestations similaires (notamment celles de l'équipe proposée).
- Les documents administratifs suivants : extrait de Kbis, attestation d'assurance RC, attestation de vigilance sociale et fiscale... ;
- Les documents attestant de la capacité économique et financière du candidat (Bilans, résultats, chiffres d'affaires sur les trois dernières années) ;
- La composition de l'équipe envisagée pour la réalisation de la prestation, avec la désignation du contact principal opérationnel et des effectifs globaux.
- Le contrat présenté en annexe 2 avec les annotations pour préparer la phase de négociation

b) Fourniture de mobilier et des équipements

- Un dossier descriptif du mobilier et d'équipement, détaillé par bâtiment, par pièce et par item (*annexe 1* : « Liste des équipements »), incluant des spécificités techniques et un visuel par item.
- Un plan-type d'implantation pour une maison ; ainsi que le Hall d'accueil et le bureau secrétariat pour l'administration ; (*annexe 3* Les plans pour implantation du mobilier à compléter en dwg et pdf)
- Un *mood-board* ou collage des ambiances pour Salon/Salle à manger/Cuisine & Chambre dans les maisons ; ainsi que le Hall d'accueil et le bureau secrétariat pour l'administration ;
- Des propositions de dates pour visiter un show-room présentant une sélection des équipements proposés (principales pièces d'ameublement en priorité : tables, chaises, lits, armoires, bureaux...).

c) Méthodologie

- Une note méthodologique indiquant les modalités d'achat, de stockage, de livraison, de montage, le recours éventuels à des prestataires,
- Un détail des délais de passation de commandes, livraison et installation des équipements, par site. Notamment, détailler :
 - La durée minimale nécessaire entre la confirmation de la date de livraison du bâti et la prestation ;
 - La durée nécessaire entre la mise à disposition des locaux et la mise à disposition du Village équipé. Présentation détaillée des solutions envisagées pour répondre à des besoins d'installation simultanés **sur deux sites** le cas échéant.

d) Chiffrages et proposition budgétaire

- Un prix global proposé pour la prestation garantie

- Un prix par Département, décliné par site, respectant les budgets proposés (voir annexe 4 : Listes de Villages)
- Une décomposition du prix global permettant d'avoir une vision de l'équilibre entre coût des matériels et des services (conception, achat, stockage, livraison, installation)
 - o Indication du coût marginal dans l'hypothèse d'une livraison en 2 temps
 - Etape 1 : Bâtiment administratif et Maison Logistique
 - Etape 2 : Maisons
- Un chiffrage pour d'éventuelles commandes d'équipements au-delà du marché garanti
 - o Coût marginal tout compris d'équipement d'un Village complémentaire type de 5 maisons + bâtiments communs (achat, acheminement, installation et montage), et indication de méthodologie (délais notamment).
 - o Coût marginal tout compris d'équipement d'une maison à l'unité. Par exemple : équipement d'une maison supplémentaire dans un Village déjà existant.
 - o Modalités et prix proposés pour d'éventuelles commandes de réassort ou d'équipement complémentaire pour un Village en fonctionnement.
(présenter un prix plafonné sur X temps)

La Fondation se laisse la possibilité de faire évoluer ses demandes durant la phase de négociation avec les candidats, pour affiner les offres et permettre aux candidats de contribuer à la rédaction du contrat et à la formalisation de ses annexes (des visites de Villages d'enfants pourront être organisées pour les candidats qui le souhaiteraient).

e) Critères d'attribution

Critères	Coefficient
Prix des prestations	40
Valeur technique, jugée sur la base des sous-critères suivants :	60
- Pertinence technique, qualitative et esthétique des produits proposés	25
- Pertinence des prestations logistiques proposées (livraison, stockage, réactivité, fiabilité)	20
- Pertinence des prestations de service après-vente et garanties	10
- Engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale	5

Les offres des prestataires seront évaluées sur la base de ces critères, avec une pondération adaptée aux priorités et aux contraintes de la Fondation ACTION ENFANCE. Conformément au règlement des achats et compte-tenu du montant du marché garanti, le choix de l'attributaire sera effectué par le Conseil d'Administration de la Fondation, en prenant en compte les avis et les recommandations de la direction du Développement.

f) **Annexes**

Les annexes suivantes sont fournies pour permettre de faire une réponse adaptée aux besoins de la Fondation.

Annexes à compléter / annoter par le candidat : ce sont les annexes que le candidat doit remplir et fournir dans son dossier de réponse à l'appel d'offres.

- Annexe 1. Liste des équipements
- Annexe 2. Projet de contrat cadre
- Annexe 3. Les plans pour implantation du mobilier (pdf)

Annexes à utiliser pour information : ce sont les annexes qui sont fournies à titre informatif pour les candidats afin de lui permettre de faire une réponse adaptée aux besoins de la Fondation.

- Annexe 4. La liste des Villages avec les adresses de livraison et les budgets par site
- Annexe 5. Tableau limite de prestation Mobilier Equipements / CPI
- Annexe 6. Repères dans l'accueil de type familial.
- Annexe 7. Programme fonctionnel Village d'Enfants type 2 x 30
- Annexe 8. Images d'intérieurs existants

V. CALENDRIER

Le présent appel d'offre étant lancé pour un aménagement des villages à l'été 2025, le retroplanning établi est le suivant :

RETROPLANNING TYPE

5 juillet 2024

Étape 1 : Lancement de l'Appel D'offre par Action Enfance

Étape 2 : Temps de questions réponses aux répondants

30 sept 2024

Étape 3 : Clôture des soumissions de dossiers et étude des réponses par Action Enfance

(NB : Les chiffrages annoncés dans le dossier du répondant devront être maintenus pour l'achat prévu au premier semestre 2025)

15 Octobre 2024

Étape 4 : Réunion de présentation des répondants à Action Enfance

15 Décembre 2024

Étape 5 : Annonce prestataire final retenu

Action Enfance envoi au prestataire sélectionné le listing final des villages et des quantités de matériel à livrer par village

15 Février 2025

Étape 6 : Envoi des devis mobilier, logistique et installation par village

Étape 7 : Aller/retours prestataire et Action Enfance sur l'affinage des devis

15 avril 2025

Étape 8 : Validation des devis et passage en commande auprès des fournisseurs

25 sept 2025

Étape 9 : Début des livraisons des villages